

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-01-04

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 janvier 2016 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Jacques Bogenez, Guy Larkin et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

EST ABSENTE : Sylvie Cassar

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 décembre, 17 décembre et 21 décembre 2015
4. Suites des procès-verbaux du 7 décembre, 17 décembre et 21 décembre 2015
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2016-001 de la Régie de Coaticook
7. Adoption du règlement n° 2016-002 de la Régie de Coaticook
8. Nombre de bacs permis aux abords de la route lors de la cueillette des ordures, matières recyclables et organiques
9. Demi-marathon de la Fête des Mères, le 8 mai 2016
10. PIIA, 4610, chemin Capelton
11. Donation du lot n° 4 029 592 à la Fiducie de conservation Massawippi
12. Nomination au comité consultatif en environnement
13. Comité Ad hoc de la vallée Massawippi
14. Adoption des comptes à payer
15. Correspondance
16. Divers
17. Clôture de la séance

16-01-04.01

OUVERTRE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-01-04.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 DÉCEMBRE, DU 17 DÉCEMBRE ET DU 21 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU les procès-verbaux du 7 décembre, 17 décembre et du 21 décembre 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-01-04.04

SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 7 DÉCEMBRE, 17 DÉCEMBRE ET DU 21 DÉCEMBRE 2015

Aucune suite.

16-01-04.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Madame Guylaine Richer du chemin Stafford demande pourquoi le conseil veut changer la vitesse sur le chemin Capelton et pour quelle raison les citoyens n'ont pas été informés. Elle demande aussi la suite des événements suite à la demande au Ministère des Transports du Québec.

Madame Johanne Chabot du 3425 chemin Capelton, indique aussi qu'elle n'est pas d'accord avec l'augmentation de vitesse pour la sécurité des enfants.

Madame Isabelle Rodrigue du 5225 chemin Capelton demande pourquoi les citoyens n'ont pas été consultés et pourquoi ne faisons-nous pas une résolution ce soir? Elle demande aussi quelle est la procédure de suivi auprès du Ministère.

Madame Martine Bouchard du 5225, chemin Capelton fait part de son désaccord quant à l'augmentation de vitesse vu certains comportements dangereux dont elle a été témoin d'utilisateurs de véhicules sur le chemin Capelton.

Madame Cynthia Daigneault du 3125, chemin Capelton demande à ce que la vitesse soit uniforme de North Hatley jusqu'à la 143, soit 70 km/h. Elle se dit très déçue du manque de consultation avec la population. Elle demande aussi des explications concernant le règlement n° 2015-14 relatif à l'emprunt de 400 000 \$ pour le bâtiment multifonctionnel.

Madame Daigneault Danforth du 5155 chemin Capelton indique qu'elle en accord avec Madame Cynthia Daigneault et demande pourquoi nous ne prenons pas de décision ce soir?

Monsieur Ovila Jean du 19 chemin Mc Farland informe l'assemblée que des panneaux tels que ceux installés au États-Unis qui clignotent pourraient être efficaces sur le chemin Capelton afin de réduire la vitesse.

Monsieur le Maire indique que nous attendons la réponse du Ministère et par la suite, le conseil décidera si nous laissons la vitesse à 70 km ou non.

16-01-04.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-001 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 606 à 607 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit approuver par résolution, les règlements d'emprunt de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

DE SURSOIR À LA DÉCISION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-01-04.07

ADOPTION RÈGLEMENT N° 2016-002 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *CODE MUNICIPAL*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, les règlements d'emprunt de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARDIN

DE SURSOIR À LA DÉCISION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.08

NOMBRE DE BACS PERMIS AUX ABORDS DE LA ROUTE LORS DE LA CUEILLETTE DES ORDURES, MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley se veut une municipalité performante au niveau de l'enfouissement ceci correspondant à un de ses principaux objectifs de développement durable et de respect de l'environnement;

ATTENDU QUE pour les prochaines années, et ce à partir du 1^{er} janvier 2016, les bacs permis aux abords des routes uniquement lors de la collecte sont d'UN (1) bac à ordures et au plus DEUX (2) bacs de recyclage et au plus DEUX (2) bacs de compost;

ATTENDU QUE pour les prochaines années et ce à partir du 1^{er} janvier 2016, si le nombre de bacs à ordures est plus qu'UN (1), le propriétaire sera chargé pour un DEUXIÈME (2^e) bac à ordures selon le tarif établi en vigueur pour le transport, la cueillette ainsi que l'enfouissement;

ATTENDU QUE lors de non-cueillette des ordures et autres, les bacs doivent être placés à l'intérieur de la bordure des terrains des citoyens, car lorsque laissés dans la rue, les bacs nuisent aux opérations de déneigement et d'entretien;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley, toujours dans le but de performance environnementale et de développement durable, exige que le nombre maximal de bacs à ordures acceptés pour la cueillette des ordures est au nombre d'UN (1) et au plus DEUX (2) bacs de recyclage et au plus DEUX (2) bacs de compost.

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley, toujours dans le but de ne pas nuire aux opérations de déneigement et d'entretien des voies publiques, exige que les bacs doivent être placés à l'intérieur de la bordure des terrains des citoyens lors de la non-cueillette des ordures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.09

MARATHON DE LA FÊTE DES MÈRES LE 8 MAI 2016

ATTENDU la tenue de la QUATRIÈME (4^e) édition du Demi-marathon de la Fête des Mères de North Hatley le 8 mai 2016;

ATTENDU QUE l'organisation du Demi-marathon demande à la municipalité la permission d'utiliser certains chemins, notamment le chemin Highland, le chemin de Hatley Centre, le chemin Hatley Acres, l'avenue Murray et le chemin du Lac;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE l'organisation du Demi-marathon se charge de la logistique et de la sécurité et que le parcours est le même qu'en 2015;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley autorise l'utilisation des dits chemins pour la tenue du Demi-marathon du 8 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.10

PIIA, 4610, CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal a été déposée concernant la propriété située au 4610, chemin de Capelton (lot n°4 090 487);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande des propriétaires du 4610, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.11

DONATION DU LOT N° 4 029 592 À LA FIDUCIE DE CONSERVATION MASSAWIPPI

ATTENDU QUE le terrain appelé Parc Scowen dont le numéro de lot est le 4 029 592 dans le Canton de Hatley et 5 796 689 dans la municipalité du Village de North Hatley est de propriété commune dû au don fait par la famille Scowen le 31 mars 1980 sous réserve que les deux municipalités gardent ce terrain comme parc municipal;

ATTENDU QU'APRÈS discussion entre les membres des conseils municipaux respectifs et la famille Scowen, le terrain appelé Parc Scowen serait aménagé en espace vert d'une part et servirait aux citoyens des municipalités et serait doté entre autres de pistes et sentiers piétonniers qui mènent en haut de la propriété en lien avec les sentiers existants;

ATTENDU QUE la famille Scowen approuve le projet de sentiers piétonniers et surtout la proposition de don à la Fiducie de conservation Massawippi pour que celle-ci concrétise le projet de sentiers et conservation en espace vert sur les DEUX (2) lots;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont d'accord à donner à la Fiducie de conservation Massawippi les DEUX (2) terrains leur appartenant;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de donner à la Fiducie de conservation Massawippi son terrain cadastre numéro 4 029 592 afin que celle-ci s'engage à réaliser et concrétiser un projet de sentiers pour les citoyens des municipalités donatrices le tout selon les conditions énumérées dans l'acte de transfert et toujours sujet à l'approbation dudit projet de transfert par le conseil municipal;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire et Madame la directrice à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cette donation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.12

NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif en environnement ;

ATTENDU le départ de Mesdames Brondel et Parizeau;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme comme nouveau membre, Madame Michèle Couture comme membre du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.13

NOMINATION COMITÉ AD HOC DE LA VALLÉE MASSAWIPPI

ATTENDU QUE la municipalité, pour le développement de la vallée Massawippi veut se doter d'un comité ad hoc ponctuel pour ce projet de développement récréotouristique;

ATTENDU que les membres de ce comité seront rémunérés au même tarif que les autres membres des comités municipaux;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme comme membres de ce comité, Madame Hélène Cyr et Messieurs Vincent Fontaine et Claude B. Meilleur et Éric Gravel comme membres du comité ad hoc de la vallée Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-04.14

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201501156 à 201501239	219 589,15 \$
201600001 à 201600009	24 153,80 \$
Salaires Décembre 2015	39 664,92 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 5 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-01-04.15

CORRESPONDANCE

Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Subvention de 23 524 \$)

16-01-04.16

DIVERS

Monsieur Vincent Fontaine demande l'enlèvement des blocs de ciment en haut du chemin Eustis.

Monsieur Guy Larkin demande que la municipalité demande au Ministère de faire un trottoir jusqu'au développement Des Méandres.

16-01-04.17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale